

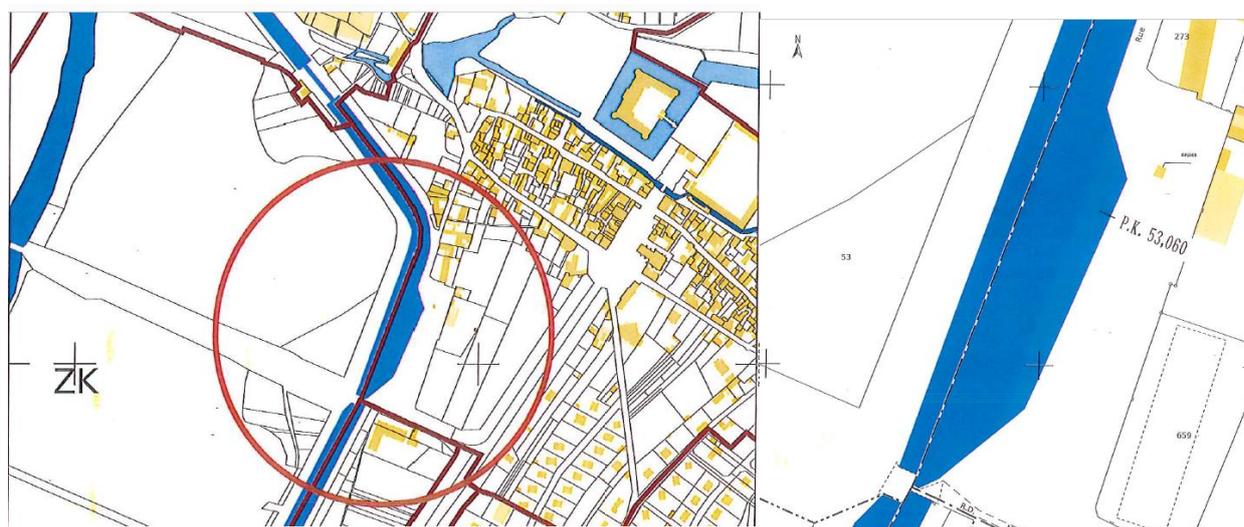
AVIS DE PUBLICITE

AVIS D'APPEL PUBLIC A CANDIDATURE

DIRECTION TERRITORIALE CENTRE BOURGOGNE

COMMUNE DE TANLAY (89430)

Convention d'occupation temporaire du domaine public fluvial



Publié le	5/11/2020
Durée de mise en ligne de l'avis	1 mois
Date limite de réception des candidatures	Date : lundi 04/01/2021 Heure : 18h00
Objet de l'occupation	Emplacement pour le stationnement d'un bateau activité

Lieu	Commune : TANLAY Adresse : Rue du Port, 89430 Tanlay. PK : 53,05 à 53,45 (rive droite) sur le canal de Bourgogne
Activité	Zone de stationnement pour péniche-hôtel, bateau à passagers, croisières, restaurant, spectacle, ou toute autre activité permettant l'essor de l'activité fluviale et/ou l'animation du quai. Une ou plusieurs autres activités secondaires pourront également être exercées par l'occupant, après autorisation préalable de VNF et de la commune, sous réserve de leur compatibilité avec le site et l'activité principale.
Caractéristiques essentielles / restrictions de l'emplacement	Emplacement de 40 ml, 200m ² de plan d'eau. Accès aux bornes eau et électricité de la commune. 2 bollards pour s'amarrer. Disponibilité au 01 avril 2021.
Type d'autorisation délivrée/ Durée	Convention d'occupation temporaire (COT) du domaine public fluvial 5 ans négociable en fonction des investissements projetés.
Conditions générales d'attribution/ critères de sélection (selon la nature du titre)	<p>Les candidatures seront analysées au regard des critères d'appréciation suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appréciation globale du projet - Analyse du projet présenté : <ul style="list-style-type: none"> o Qualité technique (insertion dans le contexte géographique, prise en considération des contraintes techniques liées à la voie d'eau, etc.) o Qualité commerciale et économique (étude de marché, qualité des prestations, etc.) o Qualité environnementale (développement durable, protection de l'environnement, valorisation du savoir-faire, etc) o Intérêt pour le développement et la mise en valeur de la voie d'eau et des territoires avoisinants (durée et période de fréquentation du port) - Fourniture des pièces demandées (voir ligne ci-dessous) - Solidité du montage financier (modalités de financement du montant prévisionnel des investissements et du déficit d'exploitation de départ sur la durée de la convention d'occupation temporaire) et montant de la redevance proposée. Le montant de la redevance domaniale proposée par le candidat ne pouvant être inférieur à 2042,28€/an (estimation compte tenu de l'aménagement du site, de la superficie hors tout du bateau et de l'activité péniche-hôtel pouvant y être exercée - tarif 2020 – base INSEE 1746 *). <p>*Le montant de la redevance sera revalorisé tous les ans dans les conditions fixées par la décision fixant le montant des redevances domaniales applicables aux différents usages du domaine public fluvial confié à Voies navigables de France et de son domaine privé en vigueur à la date d'entrée en vigueur de la convention d'occupation temporaire. Cette tarification est publiée au BO de VNF et consultable sur le site internet de l'établissement.</p>

Pièces à fournir	Pour tout porteur de projet : - curriculum vitae (personne physique) /document de présentation de l'entreprise ou de l'association - descriptif de l'activité projetée - montage financier du projet	
	<table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td data-bbox="592 371 1038 763"> Candidat personne physique : - Fiche client personne physique - Photocopie de pièce d'identité - si artisan/commerçant : extrait du répertoire des métiers/RCS de moins de 3 mois - justificatif de domicile de moins de 3 mois - RIB avec BIC/IBAN - photocopie du dernier avis d'imposition </td> <td data-bbox="1038 371 1495 763"> Candidat personne morale : - Fiche client personne morale - Kbis/statuts pour une association - extrait RCS de moins de 3 mois - RIB avec BIC/IBAN - dernier bordereau de situation fiscale - bilan et comptes de résultats des 3 dernières années </td> </tr> </table>	Candidat personne physique : - Fiche client personne physique - Photocopie de pièce d'identité - si artisan/commerçant : extrait du répertoire des métiers/RCS de moins de 3 mois - justificatif de domicile de moins de 3 mois - RIB avec BIC/IBAN - photocopie du dernier avis d'imposition
Candidat personne physique : - Fiche client personne physique - Photocopie de pièce d'identité - si artisan/commerçant : extrait du répertoire des métiers/RCS de moins de 3 mois - justificatif de domicile de moins de 3 mois - RIB avec BIC/IBAN - photocopie du dernier avis d'imposition	Candidat personne morale : - Fiche client personne morale - Kbis/statuts pour une association - extrait RCS de moins de 3 mois - RIB avec BIC/IBAN - dernier bordereau de situation fiscale - bilan et comptes de résultats des 3 dernières années	
Dépôt des candidatures	Le projet sera rédigé en français et transmis avant la date limite de dépôt des dossiers, fixée au lundi 04 janvier 2021, à 18h00, soit : - par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse suivante : Voies navigables de France – Direction territoriale Centre-Bourgogne Service Développement de la Voie d'Eau 1 Chemin Jacques de Baerze–CS 36229–21062 DIJON CEDEX - par courriel à l'adresse suivante : sdve.dt.centrebουργogne@vnf.fr . Si les fichiers sont trop lourds, merci d'utiliser wetransfer. Merci d'indiquer la mention « AAP n°SDVE-2020/16/Tanlay (21) - ne pas ouvrir » sur l'enveloppe ou en objet de mail	
Service à contacter pour renseignement	Service Développement de la Voie d'Eau : sdve.dt.centrebουργogne@vnf.fr ou 03.45.34.12.02 Visites sur place possibles si le contexte sanitaire et organisationnel le permet.	